

Le 15 février 2012

Commission des affaires sociales

**Proposition de loi relative à la gouvernance de la sécurité sociale et à la
mutualité
(n° 3977)**

Amendements examinés par la Commission

AS	1	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

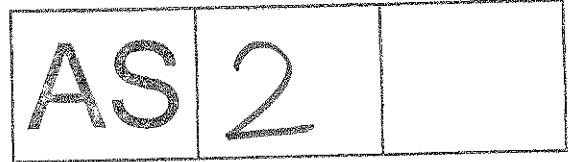
Article 1^{er}

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« *b*) À la première phrase du second alinéa, les mots : « des caisses mentionnées à l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « de la caisse mentionnée au premier alinéa du présent article »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

À l'alinéa 11, avant les mots : « La caisse d'assurance retraite »,
insérer la référence : « I. – »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

À l'alinéa 12, substituer aux mots : « de salariés interprofessionnelles », les mots : « interprofessionnelles de salariés »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

AS	4	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

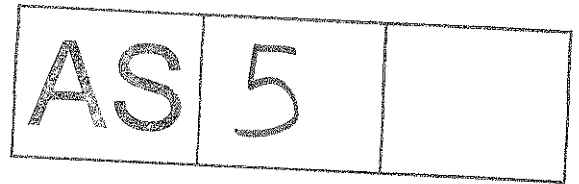
Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

À l'alinéa 15, après le mot : « maladie », insérer le mot: « d' »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

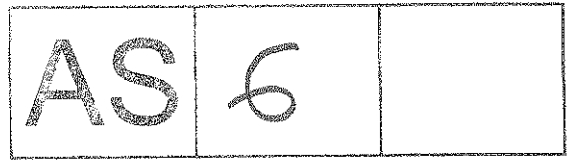
Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

À l'alinéa 16, avant le mot : « Siègent », insérer la référence :
« II. — »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

À l'alinéa 19, avant le mot : « Lorsque », insérer la référence :
« III. – »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

AS	7	
----	---	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

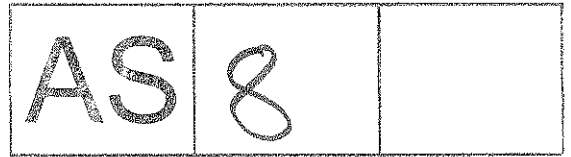
Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

Compléter l'alinéa 19 par la référence : « du I du présent article »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

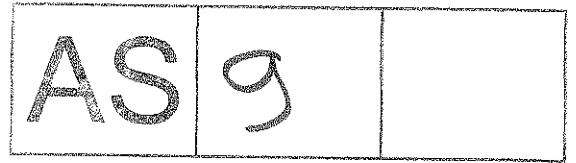
Article 1^{er}

À l'alinéa 28, substituer à la date : « 1^{er} janvier 2012 », la date « 1^{er} avril 2012 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les deux caisses régionales ont acté dès 2010 le principe de leur fusion. Sa traduction législative a malheureusement été retardée du fait de la décision du Conseil constitutionnel sur la proposition de loi dite « Fourcade ».

Cet amendement vise par cohérence à fixer l'entrée en vigueur de la création de la CARSAT d'Alsace-Moselle non pas au 1^{er} janvier 2012 mais au 1^{er} avril 2012.



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

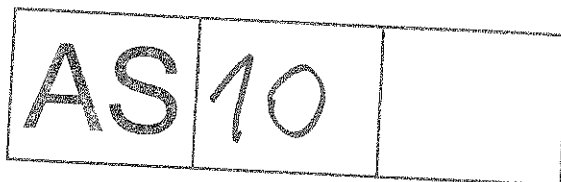
Supprimer l'alinéa 29

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le III prévoyait une prolongation du mandat des membres des conseils d'administration des caisses régionales d'assurance maladie et d'assurance vieillesse d'Alsace-Moselle, qui expirait le 31 décembre 2011.

Cette disposition est désormais inutile, car les conseils d'administrations des caisses régionales d'assurance maladie et vieillesse ont été renouvelés le 10 novembre 2011. Leur fonction arrivera à échéance lors de l'entrée en vigueur de la fusion des deux caisses.

Il est donc proposé de supprimer ce paragraphe.



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 1^{er}

À l'alinéa 30, substituer aux mots : « du régime local au 31 décembre 2011 », les mots : « du régime local d'Alsace-Moselle au 1^{er} avril 2012 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prolonger jusqu'au 1^{er} avril 2012 la « clause de sauvegarde » pour les bénéficiaire du régime local d'Alsace-Moselle qui ne rempliront plus les conditions d'affiliation après promulgation de la loi.



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

—————
Article 1^{er}

À l'alinéa 34, substituer au mot : « visées », le mot :
« mentionnées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 2

Supprimer les alinéas 1 et 3

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article réforme le conseil d'administration de la Caisse nationale du RSI qui serait composé des « présidents des caisses de base et des personnes qualifiées désignées par l'autorité compétente de l'État ».

Or la recomposition du conseil d'administration de la Caisse pourrait menacer l'équilibre interprofessionnel ayant jusqu'ici prévalu. Les professions libérales pourraient être lésées par cette réforme. Il est donc proposé de supprimer cette disposition.

AS	13	
----	----	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 3

Rédiger ainsi le premier alinéa : « I. – Le chapitre premier du titre I^{er} du livre IV du code de la mutualité est ainsi modifié : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

AS	14	
----	----	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

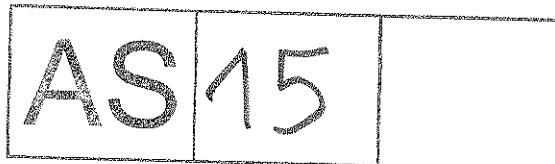
Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 3

Compléter l'alinéa 4 par les mots suivants : « et après les mots : « unions et fédérations », sont insérés les mots : « ainsi que les critères d'attribution du statut d'organisme professionnel représentatif à une fédération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision



**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 3

Rédiger ainsi l'alinéa 5 : « II. – Le chapitre II du même titre I^{er} est abrogé »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

AS	76	
----	----	--

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA
GOUVERNANCE DE LA SECURITE SOCIALE ET A LA
MUTUALITE (N°3977)**

Amendement présenté par M. Yves BUR, rapporteur

Article 3

Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« III. – Le mandat des membres du Conseil supérieur de la mutualité est prorogé jusqu'à la date de désignation de ses nouveaux membres en application de l'article L. 411-3 du code de la mutualité et au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proroger le mandat des membres du Conseil supérieur de la mutualité, pour garantir la continuité de fonctionnement de cette instance, jusqu'à la mise en œuvre de la réforme, qui sera achevée d'ici l'été.